

délibération :  
D\_2016\_9\_2

L'an deux mille seize, le vendredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 05 Septembre 2016

Présents : 20

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Plan d'entretien des  
espaces publics de la commune**

**Pouvoirs :**

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération en date du 13 mai 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'accepter la mise en place d'un plan d'entretien communal pour l'usage raisonné de produits phytosanitaires, destinés à l'entretien des espaces publics. Ce plan d'entretien est financé par la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud pour un montant de 9 084 € avec une participation financière de la commune à hauteur de 1 817 €. La commune, adhérente à la charte Terre Saine depuis 2009, n'utilise plus depuis un an de produits phytosanitaires sur ses 17 hectares à entretenir. En revanche, un plan d'entretien des espaces publics, permettra de maintenir et communiquer cet effort au regard de la loi de transition énergétique et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) a accompagné les services de la commune à la réalisation de ce plan d'entretien. Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le plan d'entretien des espaces publics de la commune présenté par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ;
- AUTORISE l'achat par la commune des moyens matériels nécessaires et adaptés préconisés par le plan d'entretien pour la bonne application de celui-ci ;
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- PREVOIT à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/09/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 14 SEP. 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

